

RECU EN PREFECTURE

Le 09 novembre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20221103-D006973I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 09/11/2022

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 03 novembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 octobre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55 Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 14), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 3), Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie **ZEHAF**

Secrétaire :

Mme Agnès MARTIN

Etaient absents:

Mme Elise AEBISCHER, Mme Anne BENEDETTO, M. Ludovic FAGAUT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Christophe LIME, Mme Juliette SORLIN

Schoolstellenger in it has a

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Ludovic FAGAUT à Mme Marie LAMBERT, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Claude VARET à M. Maxime

PIGNARD (jusqu'à la question n° 2 incluse)

OBJET:

12 - Contrat de concession de service public - Casino de Besançon - Société Touristique et

Thermale de la Mouillère - Rapport 2021

Délibération n° 2022/006973

Contrat de concession de service public - Casino de Besançon Société Touristique et Thermale de la Mouillère - Rapport 2021

Rapporteur: Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	20/10/2022	Favorable unanime
Commission Consultative des services publics Locaux	07/10/2022	Favorable unanime
Commission de Contrôle Financier	20/10/2022	Favorable unanime

Résumé:

La Ville de Besançon a confié la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon à la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, via un contrat de concession de service public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée (2021).

I. Les principales caractéristiques du contrat

L'année 2021 a vu se dérouler la procédure de renouvellement du contrat de concession de service public, le contrat en cours se terminant le 18 novembre 2021.

La société Thermale et Touristique de la Mouillère a été candidate à sa succession et s'est vue attribuer le nouveau contrat (Conseil Municipal du 20 mai 2021).

Les caractéristiques présentées ci-dessous sont celles de l'ancien contrat, en cours jusqu'au 18 novembre 2021.

Objet : la Collectivité confie au délégataire l'exploitation du Casino dans son ensemble (salles de jeux, restaurant, bar, spectacles) ainsi que l'entretien, la maintenance et le renouvellement des équipements et matériels nécessaires à l'exploitation des activités.

<u>Durée</u> : 12 ans à compter du 19 novembre 2009 (autorisation des jeux) - Echéance le 18 novembre 2021.

<u>Caractéristiques générales du contrat</u> : le contrat de concession est composé, conformément à la loi du 15 juin 1907 et l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la règlementation des jeux dans les Casinos, d'un cahier des charges d'exploitation et d'un bail d'occupation des lieux, propriétés de la Ville de Besançon.

Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques.

Le délégataire doit disposer d'une autorisation des jeux en vigueur.

Le délégataire s'engage à mettre en œuvre un programme de protection des joueurs (prévenance à l'abus des jeux et la dépendance).

Principales obligations du délégataire :

- jeux d'argent et de hasard : le délégataire exploite les salles de jeux sous réserve de l'autorisation ministérielle accordée ;
- restauration : le délégataire est tenu d'exploiter une activité de restauration permanente, ouverte aux joueurs et aux non-joueurs ;
- animations : le délégataire s'engage à proposer 100 évènements par an (spectacles, théâtre, expositions, conférences, soirée à thème...);
- soutien à des actions touristiques : le délégataire apporte son soutien financier à un programme d'action culturelle défini avec la Collectivité ;

données financières : le délégataire verse à la Ville de Besançon une redevance pour l'occupation de locaux et une taxe sur le produit brut des jeux ;

- travaux et entretien : le délégataire assure à ses frais le nettoyage et l'entretien courant du Casino, la Ville de Besançon propriétaire s'engageant à assumer les grosses réparations.

<u>Délégataire</u> : la Société Touristique et Thermale de la Mouillère (STTM), SAS au capital de 612 000 €, ayant son siège social à Besançon. La STTM est filiale à 100 % de la société MOLIFLOR, elle-même filiale du groupe JOA.

II. Analyse de la qualité du service

A/ La fréquentation

Le Casino de Besançon occupe la place de premier casino de Franche-Comté avec 31 % de parts de marché, pourcentage en baisse par rapport à N-1, devant respectivement les casinos de Luxeuil (30 %), Lons le Saunier (29 %) Salins les Bains (11 %) et Saint-Laurent-en-Grandvaux (plus tourné vers la clientèle Suisse). A noter que le groupe JOA détient 4 des 5 casinos franc-comtois.

La fréquentation est mesurée par trois indicateurs :

Activité	Entrées-couverts 2021	Entrées-couverts 2020	Entrées-couverts 2019	Evolution en %
Machines à sous	58 887	142 681	179 627	- 58,7 %
Jeux de table	3 921	13 754	20 627	- 71,5 %
Restaurant	9 610	17 714	28 096	- 45,7 %

Après une année 2020 marquée par une fermeture de 2 mois et demi, l'exercice 2021 a été fortement impacté par la crise sanitaire avec 7 mois de fermeture, faisant chuter drastiquement le CA.

Suite aux décisions gouvernementales, le casino a fermé ses portes le 29 octobre 2020 pour 7 mois. La réouverture, progressive, s'est faite à partir du 19 mai 2021, mais le couvre-feu induisait alors la fermeture de l'établissement dès 21 h 00.

Par ailleurs, les nombreuses contraintes imposées aux établissements de jeux ont découragé beaucoup de clients qui ne sont pas revenus dans l'établissement depuis le début de la pandémie. L'activité des jeux traditionnels, très fréquentée par un public jeune a été fortement impactée car ce public, moins vacciné, s'est détourné des salles de jeux.

L'application du pass sanitaire à compter du 21 juillet a entraîné une baisse significative de fréquentation alors que la reprise semblait plutôt encourageante.

L'activité de restauration a été durement frappée par les conséquences de la crise sanitaire, comme en témoigne la baisse de 45,7 % du nombre de couverts par rapport à l'exercice précédent.

Au-delà de la fréquentation, la qualité de service est habituellement mesurée par des contrôles internes au Groupe JOA, via une à deux visites mystères chaque année dans chaque établissement du groupe. En raison de la crise sanitaire, aucune visite mystère n'a pu être organisée sur l'exercice 2020/2021.

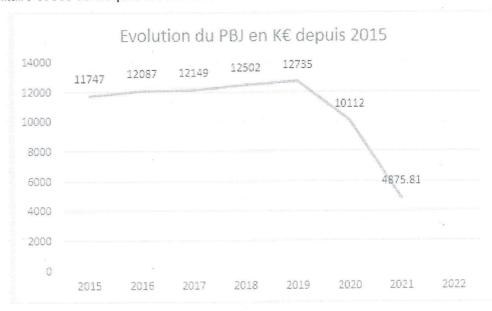
Les perspectives d'activité 2021-2022 seront conditionnées par les suites de la crise sanitaire et de l'impact des travaux conduits en fin de période (ouverture créée au RDC et bar déplacé dans la salle de restaurant).

B/ Les jeux

Le Casino offre à sa clientèle un parc de 111 machines à sous, 34 postes de roulette anglaise électronique et 7 postes de Black-Jack électronique, ainsi que cinq tables de jeux installées (pour cinq autorisées) : deux de Black Jack, deux de roulette anglaise et une d'Ultimate Texas Hold'Hem.

Du fait de la crise sanitaire, le Casino a connu une dégradation de son Produit Brut des Jeux (machines à sous et jeux de table) qui est passé de 10 111 959 € à 4 875 811 € pour l'exercice 2021. Au niveau national, le produit brut des jeux (PBJ) a été fortement affecté par l'impact de la crise sanitaire.

Plus en détail, la baisse est de 49 % pour l'activité des machines à sous (4 213 K€ contre 8 267 K€ en 2020) et de 64,1 % pour les jeux de table (661 K€ contre 1 844 K€ en 2020). La phase de lent redressement du PBJ entamée à partir de l'exercice 2015 se voit ainsi stoppée par la crise sanitaire et ses conséquences sur l'activité en 2020 et 2021.



Les machines à sous attirent l'essentiel de la clientèle du Casino de Besançon.

La STTM et le groupe JOA poursuivent l'action menée au plan national pour « un jeu responsable » : par la formation de leur personnel (repérer des addictions, respecter les mesures d'interdictions de jeux) et par la sensibilisation de la clientèle (affichage, dispositif spécifique aux jeunes joueurs de poker, limitation volontaire d'accès).

Le casino et son personnel bénéficient par ailleurs de l'expertise du groupe JOA qui met à disposition une ligne d'assistance gratuite et anonyme, gérée par l'Institut du jeu excessif.

C/ La restauration, les bars

Le restaurant « Le Comptoir » a offert une capacité de 90 couverts en salle pour respecter les règles de distanciation, complétée par 80 en terrasse. Sa capacité d'accueil peut passer à 150 personnes assises en version banquet, et 250 personnes debout en version « cocktail » (chiffres hors période COVID-19).

Le restaurant accueille une clientèle d'affaires à déjeuner et propose des tarifs étudiés pour les banquets. En soirée, la clientèle est plus urbaine, et s'y ajoutent les joueurs du Casino.

Le restaurant contribue grandement aux animations organisées par le Casino au travers des nombreuses soirées qui ont lieu toute l'année : diners-spectacles, soirées-dansantes, nouvel-an, karaoké, soirée Saint-Valentin, cabarets, soirées gastronomiques...

Le restaurant est également un espace privatisable pour les acteurs économiques locaux (soirées clientèle, remise de prix, présentation de nouveaux produits...).

Doté d'un écran géant pour diffuser les événements sportifs ou des clips musicaux, le bar de la salle des machines à sous est doté de 40 places assises (et une dizaine au bar). Chaque vendredi et samedi soir, et la veille de jours fériés, l'espace bar propose des animations musicales. Le bar de l'étage, à proximité des salles de jeux de table a été fermé au public en 2021 en raison de la crise sanitaire.

D/ Communication, animation

La marque JOA commence à avoir une certaine notoriété sur le Grand Besançon et les alentours, néanmoins, des campagnes de communication restent nécessaires et sont régulièrement diffusées autour des événements organisés par le Casino.

La stratégie de communication du Casino de Besançon s'est accentuée vers le digital (essentiellement via les réseaux sociaux) afin d'augmenter sa présence sur le web. La publicité via SMS et emails a également été renforcée, afin de déclencher du trafic sur les événements mais également de garder le lien avec les clients durant la période de fermeture en raison de la crise sanitaire. Ces outils ont notamment été utilisés pour communiquer sur la réouverture au public à partir du 19 mai 2021.

Les campagnes dans la presse ont été réduites. Malgré la crise, les panneaux d'affichage permanents ont été conservés aux entrées de la ville, pour maintenir une présence de la marque JOA à Besançon. Parallèlement, le Groupe JOA poursuit sa politique de fidélisation de la clientèle autour de sa carte club.

III. Les conditions d'exécution du service public

A/ Le personnel

L'effectif moyen s'élève à 61,7 Equivalent Temps Plein (CDI, CDD, Intermittents et extras) contre 64 sur l'exercice précédent. Il est réparti en 40,4 ETP hommes et 21,3 ETP femmes.

L'âge moyen des effectifs est de 40,1 ans (en hausse par rapport à N-1).

Le Casino emploie 3,83 ETP titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé. Les salariés bénéficient d'un plan de formation spécifique et de mises à jour régulières.

B/ Tarifs et horaires

Le secteur « machine à sous + bar » ouvre à 10 h 00, et le secteur « tables de jeux + bar » ouvre à 21 h 00. Les deux secteurs ferment à 3 h 00 du matin ou 4 h 00 les vendredis, samedis et veilles de jours fériés.

Le restaurant « Le Comptoir » est ouvert tous les jours selon les horaires suivants :

- hiver: 12 h 00/14 h 00 et 19 h 30/22 h 00 (22 h 30 les vendredis et samedis)
- été: 12 h 00/14 h 00 et 19 h 30/22 h 30 (23 h 00 les vendredis et samedis).

C/ Soutien à des actions touristiques et culturelles

Le Casino apporte son soutien à l'effort artistique et à l'attractivité de la ville. En 2021, ce soutien s'est traduit de la façon suivante :

 Animations internes (spectacles, concerts et animations) en respect du contrat DSP pour 5 413 € (baisse sensible liée à la crise sanitaire), hors contrat aucune animation n'a pu être

mise en place.

- Soutien à des manifestations artistiques, tel que prévu au contrat de DSP et en accord avec la Ville de Besançon : 200 K€ se décomposant comme suit : 35 K€ pour la SMAC La Rodia, 65 K€ pour le Festival International de Musique de Besançon, 35 K€ pour l'EPCC Les Deux Scènes (soutien à la création et production de 3 œuvres) et 65 K€ pour le festival Du bitume et des plumes (pour la première fois).
- Les dépenses externes « autres » (sponsoring, partenariats) se sont élevées à 5 061 € en 2021.
- Autres dépenses (manifestations sportives et culturelles, partenariats, animations jeux gratuits, dépenses de communication hors spectacles et concerts) pour 46 851 € contre 108 707 en 2020.

Soit un total de 257 326 € au-delà des 2 % recommandés par la DLPAJ (Direction des Libertés Publiques et Affaires Juridiques).

D/ Attestations, rapport technique

La précédente autorisation des jeux avait été délivrée par arrêté ministériel du 29 octobre 2019, avec effet au 1er décembre 2019, pour une durée de 2 ans soit jusqu'au 18 novembre 2021.

La nouvelle autorisation d'exploiter les jeux a été obtenue le 19 octobre 2021 pour une durée de 6 ans à compter du 19 novembre 2021.

Le groupe JOA respecte les obligations règlementaires en matière de lutte contre le blanchiment, en lien avec le dispositif Tracfin. Le dernier contrôle date de juillet 2019.

Les locaux sont propriétés de la Ville de Besançon. Les visites régulières effectuées par la Ville de Besançon sur le site n'ont pas permis de détecter des défaillances dans l'entretien, la propreté ou la sécurité du site.

Les locaux sont sécurisés par vidéo-surveillance et des équipements sont installés pour garantir la sécurité des personnels, du public et des convoyeurs de fonds.

Des contrôles propres aux Etablissements Recevant du Public (ERP) sont régulièrement effectués par des organismes agréés (dernière visite de la Commission Départementale de Sécurité le 26 avril 2019).

La STTM a transmis à la Ville l'ensemble des documents techniques prévus par le contrat de concession de service public.

Des échanges réguliers sur ces différents points ont lieu entre la Ville de Besançon et le délégataire.

IV. Données financières du contrat

A/ Situation financière 2021

Le groupe JOA est le 3^{ème} acteur français, et 2^{ème} opérateur de jeux en France en nombre de casinos (33). Il emploie 2 100 collaborateurs qui accueillent plus de 5 millions de visiteurs par an.

La STTM, société dédiée au Casino de Besançon, a arrêté ses comptes annuels au 31 octobre 2021. Ils sont certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

Le total du bilan s'établit à 3 623 K€. Le résultat net 2021 est un bénéfice de 168 K€.

Les chiffres clés de la STTM sont les suivants :

En K€	2021	2020	2019	var N/N-1 en %
Chiffre d'affaires	2 985	5 681	7 117	- 47,7 %
Total des charges	3 442	5 641	7 234	- 39 %
dont masse salariale	1 469	2 558	3 442	- 44 %
Résultat net	168	258	402	
Fonds propres	842	1 336	1 077	

Rappel : les postes du bilan sont une « photographie » à un instant donné, ici au 31/10/2021.

La crise sanitaire a fortement impacté les masses financières du Casino. Les états financiers 2020-2021 traduisent la période de fermeture de 7 mois (29 octobre 2020 - 19 mai 2021) et la reprise d'activité progressive (pass sanitaire à partir du 21 juillet 2021 - jauges et distanciation).

Le Casino a sollicité la Ville de Besançon et l'Etat pour des mesures d'aides spécifiques, notamment des exonérations de loyer et des échelonnements de paiement notamment des prélèvements sur les jeux. Le Casino a bénéficié comme d'autres entreprises des exonérations de charges sociales, du fonds de solidarité et des dispositifs de chômage partiel. C'est grâce à l'ensemble de ces aides que le Casino a pu dégager un résultat positif de 168 K€. Les échelonnements de paiement obtenus en 2020-2021 ont été payés depuis.

Pour accompagner au mieux ses établissements pendant la crise sanitaire, le Groupe JOA a décidé de faire remonter en dividendes à la maison-mère l'ensemble des réserves positives de ses casinos, afin d'établir une forme de péréquation pour soutenir ensuite ses établissements les plus en difficultés. Cela explique la baisse des fonds propres du Casino de Besançon (664 K€ de dividendes distribués).

<u>Bilan</u>

Les ratios financiers du bilan restent en déséquilibre, en lien avec la politique de centralisation financière du groupe. Les engagements du groupe JOA vis-à-vis de la STTM lèvent tout risque sur ce constat.

Compte tenu de la fermeture pendant 7 mois et de la fin prochaine du contrat en cours, la STTM a fait peu d'investissements.

Résultat

Le bénéfice de l'année s'élève à 168 448 €.

Le chiffre d'affaires est en forte baisse du fait de la crise sanitaire. Il est issu des jeux (pour 90,2 %), de la restauration (pour 8,6 %) et de produits divers.

Le poste des subventions est significatif en 2021, la STTM ayant bénéficié du fonds de soutien.

Outre la masse salariale qui représente 43 % du total des charges, les principaux postes de charges sont les locaux (342 K€ de redevance Ville après exonération), les frais de publicité et communication (139 K€), les travaux d'entretien (74 K€), les frais de siège et licence JOA (156 K€), l'achat d'alimentation et boissons (151 K€), le soutien aux manifestations artistiques prévues au contrat (200 K€).

Pour mémoire, le Conseil Municipal du 10 décembre 2020 avait voté une exonération de loyer de 5 mois accordée à la STTM pour un montant de 121 K€, qui améliore donc d'autant le résultat 2020-2021.

B/ Liens financiers et juridiques avec la Ville de Besançon

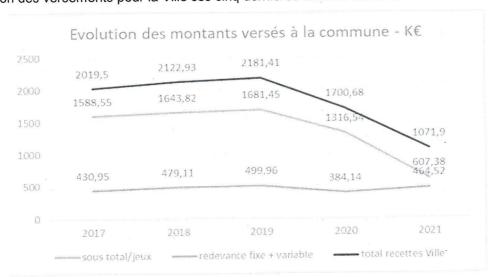
Le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a été sollicité deux fois en 2021 : d'une part sur le rapport d'activité 2020, d'autre part sur le renouvellement du contrat de concession de service public (20 mai 2021).

Les liens financiers entre la Ville de Besançon et le délégataire en 2021 sont les suivants :

1. Recettes Ville:

La STTM verse à la Ville de Besançon (directement ou indirectement) une quote-part sur le produit brut des jeux, et une redevance contractuelle (partie fixe et variable). Au titre de 2021, le montant total ainsi enregistré chez STTM s'établit à 1 072 K€. C'est 630 K€ de moins qu'en 2020. Pour rappel, à ce total s'ajoute le soutien aux manifestations artistiques pour 200 K€.

L'évolution des versements pour la Ville ces cinq dernières années est la suivante :



Par ailleurs, la STTM a remboursé à la Ville la dernière échéance d'un ancien emprunt pour 17 K€.

2. Dépenses Ville :

En 2021, la STTM a enregistré le remboursement d'un abattement fiscal de 53 K€, à recevoir en 2022.

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

La Maire,

Anne VIGNOT

Agnès MARTIN, Conseillère Municipale



RAPPORT DU DELEGATAIRE

- Exercice 2021 -

SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE DE LA MOUILLERE

2 AVENUE CARNOT - 25000 BESANCON

SAS AU CAPITAL DE 612 000 € 562 820 357 RCS BESANCON TVA FR 28 562 820 357 - APE 9200 Z



SOMMAIRE

Partie I PRESENTATION

1.1 - Présentation juridique de la société

1.2 - Cahier des charges

1.3 - Autorisation d'exploiter les jeux

Partie II DONNEES COMPTABLES

II.1 - Compte d'exploitation

II.2 - Commentaires par rapport à l'exercice précédent
II.3 - Etat synthétique de la variation de l'immobilier

II.4 - Investissements

II.5 - Méthodes d'amortissement

II.6 - Etat des montants versés à la commune

II.7 - Perspectives pour l'avenir et évolutions envisagées

Partie III ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE

III. 1 - Prestations aux usagers

III.2 - Information et accueil de la clientèle

III.3 - Politique RSE

Partie IV RAPPORT TECHNIQUE

IV.1 - Locaux

IV.2 - Réglementation des jeuxIV.3 - Descriptif du personnel

IV.4 - Effort artistique et contribution au développement touristique de la ville

Partie V RAPPORT FINANCIER

V.1 - Politique tarifaires - Informations générales

V.2 - Tarifs appliqués en restauration V.3 - Jeux : minimas et dénominations

Partie VI <u>ANNEX</u>ES



I. PRESENTATION

I.1. PRESENTATION JURIDIQUE DE LA SOCIETE

Présentation de la société

La « SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE DE LA MOUILLERE » est une Société par Actions Simplifiée au capital de 612.000 € ayant son siège social à Besançon (25000) - 2 avenue Carnot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Besançon sous le numéro 562 820 357.

Depuis le 1^{er} novembre 2015, la totalité des 4.000 actions soit 100 % du capital et des droits de vote de la « SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE DE LA MOUILLERE » est détenue par la société MOLIFLOR, Société par Actions Simplifiée au capital de 16.545.864 €, dont le siège social est à Canet en Roussillon (66140) – 10 Promenade de la Côte Vermeille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan sous le numéro 343 530 978.

La société MOLIFLOR est une filiale de la société JOAGROUPE HOLDING, Société par Actions Simplifiée au capital de 11.080.577 €, dont le siège social est à Canet en Roussillon (66140) – 10, Promenade de la Côte Vermeille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan sous le numéro 483 883 880

Direction de la société

La « SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE DE LA MOUILLERE » est représentée par son Président :

- Monsieur Laurent JOURDAIN depuis le 21 mars 2016.
- Et son directeur général (également Directeur Responsable) monsieur Franck HERIBEL depuis le 1 er octobre 2019.

Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes titulaire est la société PricewaterhouseCoopers Audit (63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine).

I.2. CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges a été signé le 24 juin 2009 pour une durée de 12 ans courant du 22 juillet 2009 au 18 novembre 2021. Ce dernier a été renouvelé le 8 juin 2021 pour une période de 6 ans allant du 19 novembre 2021 au 18 novembre 2027.

Par avenant du 18 octobre 2018 du contrat de DSP du Casino de Besançon, il a été prévu d'échelonner le remboursement sur 3 ans de la dernière annuité d'emprunt de décembre 2017 relative aux travaux de restructuration et mise aux normes de la cuisine réalisés en 2008.

L'échelonnement du remboursement se décompose comme suit :

- 17 573,30 euros à régler par le casino en janvier 2019 ;
- 17 573,30 euros à régler par le casino en janvier 2020 ;
- 17 573,29 euros à régler par le casino en janvier 2021.

I.3. AUTORISATION DE JEUX

L'autorisation d'exploiter les jeux



L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée par arrêté ministériel du 29 octobre 2019 pour une durée de 2 ans à compter du 1 er décembre 2019, soit jusqu'au 18 novembre 2021. L'article 2 de l'arrêté du 29 octobre a été modifiée le 30 octobre 2019. La demande de renouvellement de l'autorisation de jeux a été examinée durant cet exercice. L'autorisation d'exploiter les jeux, a été délivrée le 19 octobre 2021 pour une durée de 6 ans débutant le 19 novembre 2021.

Les Jeux autorisés

- 1 table d'Ultimate Texas Hold'Em
- 2 tables de blackjack
- 2 tables de roulette anglaise
- 150 Machines à sous
- Roulette anglaise électronique
- Black-Jack électronique

Les Membres du Comité de Direction au 31 octobre de l'exercice écoulé

- M. HERIBEL Franck, Directeur Responsable
- M. MICHELET Gilles, Directeur des jeux
- M. SORRENTINO Frédéric, Membre du Comité de Direction
- M. GUILLEMIN LABORNE André, Membre du Comité de Direction
- Mme PERNODAT Laure, Membre du Comité de Direction
- M. LEBRUN Julien, Membre du Comité de Direction
- Mme BONFILS Aline, Membre du Comité de Direction
- M. DELAITRE Maxime, Membre du Comité de Direction



II. DONNEES COMPTABLES

II.1. COMPTE D'EXPLOITATION – EXERCICE 2021

Compte d'exploitation	Exercice 2020	Exercice 2021
Chiffre d'affaires net	5 681 295	2 985 161
Reprises sur amortissements, provisions	153 652	112 196
Autres produits	161 658	655 947
Total Produit d'Exploitation	5 996 604	3 753 304
Salaires	1 779 406	1 089 463
Charges sociales	550 800	257 015
Autres charges d'Exploitation	3 310 686	2 095 332
Total Charges d'Exploitation	5 640 892	3 441 810
RESULTAT D'EXPLOITATION	355 712	311 494
Produits financiers	7 0 1 5	3 239
Charges financières	488	18
Résultat financier	6 527	3 222
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	362 239	314 716
Produits exceptionnels	16 742	26 305
Charges exceptionnelles	1 040	172 573
Résultat Exceptionnel	15 702	-146 268
Impôts sur les bénéfices / Participation	119 575	0
RESULTAT NET	258 366	168 448

L'établissement des comptes annuels est réalisé selon les méthodes définies par le règlement 99-03 du Comité de Réglementation Comptable, homologué par arrêté du 22 juin 1999.

Suite à une décision du gouvernement français, le casino JOA de Besançon a dû fermer ses portes à compter du 29 octobre 2020 pour une période de 7 mois. Pour optimiser la trésorerie pendant ces mois de fermeture, plusieurs mesures ont été mises en place notamment :

- mise au chômage partiel de la quasi-totalité des salariés dans l'attente de la réouverture de l'établissement ;
- report d'échéance de paiement (prélèvements de jeux des mois de février, loyer et autres taxes) ;
- report du paiement des charges sociales ;
- réception de différentes aides : exonération de charges patronales et aide au paiement des cotisations, fonds de solidarité, aides aux coûts fixes ;

La réouverture s'est effectuée de façon progressive. En effet, elle s'est opérée le 19 mai 2021 avec maintien dans un premier temps d'un couvre-feu à 21 h, avec un accès limité uniquement à l'activité de machines à sous et avec l'application d'une jauge de 50%. Le 9 juin 2021, cette réouverture s'est étendue à la restauration et à toutes les activités de jeux. Le couvre-feu a été alors repoussé à 23 h. Le 20 juin 2021, les mesures liées au couvre-feu ont été levées et l'établissements ont pu rouvrir sans limitation de capacité d'accueil. La reprise d'activité s'est montrée plutôt encourageante.



Le 21 juillet 2021, pour tous les établissements de loisirs de plus de 50 personnes, l'application du pass sanitaire est devenue obligatoire. Le casino a mis en place le contrôle du pass sanitaire aux entrées. Cette nouvelle restriction gouvernementale a entraîné une baisse de fréquentation significative.

II.2. 2021 PAR RAPPORT A L'EXERCICE PRECEDENT

Evolution du chiffre d'affaires net

CHIFFRE D'AFFAIRES NET (en €)					
Activité	2020	2021	évolution N/N-1		
Produit brut jeux de table	1 844 238	661 815	-64,1%		
Produit brut machines à sous	8 267 721	4 213 997	-49,0%		
Total produit brut jeux	10 111 959	4 875 811	-51,8%		
Prélèvements	4 984 135	2 177 185	-56,3%		
Total chiffre d'affaires jeux	5 127 824	2 698 626	-47,4%		
Restaurant / Bars	522 234	258 419	-50,5%		
Autres	31 237	28 115	-10,0%		
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	5 681 294	2 985 161	-47,5%		

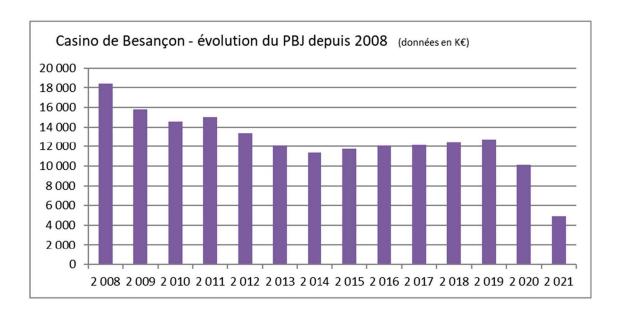
Après une saison 2020 marquée par une première fermeture de 2 mois et demi, cet exercice 2021 est impacté par 7 mois de fermeture ce qui a drastiquement impacté le chiffre d'affaires. Par ailleurs, les diverses contraintes pesant sur l'établissement ont découragé de nombreux clients qui n'ont pas fréquenté l'établissement depuis le début de la pandémie.

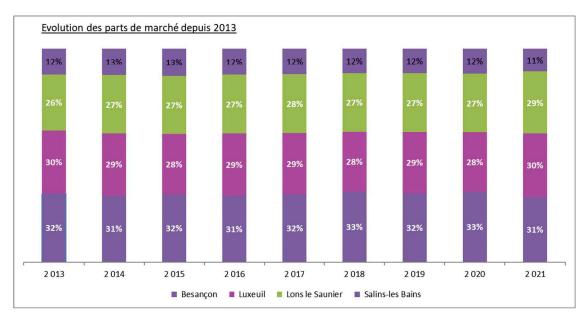
Analyse du produit brut

PRODUIT BRUT (en €)					
Activité	2020	2021	évolution		
Total Machines à sous	8 267 721	4 213 997	-49,0%		
Black Jack	335 009	87 891	-73,8%		
Roulette Anglaise	78 706	19 148	-75,7%		
Ultimate Texas Hold'em	94 514	20 626	-78,2%		
Black jack Electronique	219 787	74 517	-66,1%		
Roulette Anglaise Electronique	1 116 223	459 634	-58,8%		
Total Jeux traditionnels	1 844 238	661 815	-64,1%		
TOTAL PRODUIT BRUT	10 111 959	4 875 811	-51,8%		

L'activité des Jeux traditionnels, notamment électroniques, très appréciée d'un public jeune, connaît un fort impact de fréquentation et donc une baisse importante de produit brut. En effet, ce public, moins vacciné, ne pouvait plus être accueilli dans l'établissement.







Détail par nature des dépenses

DEPENSES (en €)					
Activité	2020	2021	évolution		
Personnel	2 330 205	1 346 478	-42,2%		
Fonctionnement	1 445 862	915 715	-36,7%		
Entretien et réparations	114 733	73 942	-35,6%		
Amortissements et provisions	724 227	442 950	-38,8%		
TOTAL DEPENSES	4 615 027	2 779 085	-39,8%		

Compte-tenu de la fermeture de l'établissement pendant 7 mois, les charges de fonctionnement et les charges d'entretien ont été variabilisés pour réduire au maximum le poids des charges. Au niveau du personnel, la grande



majorité du personnel a été placé en activité partielle durant la période de fermeture. L'établissement a également bénéficié d'exonérations de charges sociales.

II.3. ETAT SYNTHETIQUE DE LA VARIATION DE L'IMMOBILIER

Nature	Base 2020	Augmentations	Diminutions	Base 2021
Immobilisations incorporelles	1 688 334	28 404	75 247	1 641 492
Terrains				
Constructions	368 597			368 597
Installations techniques, matériel, outillage	5 507 030	5 995	399 551	5 113 473
Autres immobilisations corporelles	1 891 870	779		1 892 650
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes		1 267		1 267

II.4. INVESTISSEMENTS

Investissements 2021

Le montant global des principaux investissements s'est élevé à 36 445 €, réparti comme suit :

•	Licences MAS	404 €
•	Table de blackjack	020€
•	Matériel informatique	046€
	Matérial de cuisine	275 €

Les projets d'investissements prévus durant cet exercice ont été gelé, en effet, les conséquences de la fermeture sur la trésorerie ne permettaient pas d'envisager des investissements d'ampleur au vu de l'incertitude du contexte.

Etat de suivi du programme contractuel d'investissement du Cahier des Charges

La situation à la clôture de l'exercice des biens de retours est la suivante :

- Valeur nette comptable des biens de retour au 31 octobre 2021...... 0.00 €

II.5. METHODES D'AMORTISSEMENT

Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur valeur d'acquisition historique. Les éléments incorporels qui ont une valeur inférieure à la valeur recouvrable sont dépréciés.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations).



A la suite de l'application des règlements sur les actifs, les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévisionnelle de chaque bien :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 80 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 30 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Machines à sous	Linéaire	4 à 8 ans

II.6. <u>ETAT DES MONTANTS VERSES A LA COMMUNE DANS LE CADRE DES OBLIGATIONS</u> CONTRACTUELLES

Nature	Montant 2020	Montant 2021
Prélèvement communal	998 078	477 418
Reversement Etat / Commune	318 468	129 966
Loyer	381 038	509 124
Cahier des charges	200 000	200 000
TOTAL versement commune	1 897 584	1 316 508

Le versement au titre des manifestations artistiques de qualité du cahier des charges s'est élevé à 200 K€, détaillé de la manière suivante :

- 35 K€ pour la RODIA, labellisée « Scènes de musiques actuelles »
- 65 K€ pour le 73^{ème} Festival-Concours International de Musique de Besançon
- 35 K€ pour l'EPCC les 2 Scènes où 2 œuvres ont bénéficié du soutien du casino.
- 65K€ pour le festival du bitume et des plumes

II.7. PERSPECTIVES POUR L'AVENIR / EVOLUTIONS ENVISAGEES

La nouvelle autorisation de jeux, accordée pour 6 ans, débute à compter du 19 novembre 2021 avec de nouvelles amplitudes d'exploitation possibles :

- de 9h à 4h pour les MAS et JTE
- de 15h à 4h pour les jeux traditionnels. Ces derniers seront déplacés au rez-de-chaussée au premier trimestre 2022. Une offre de roulette anglaise avec hippodrome sera proposée dès décembre 2021.

Dès 2022, le déplacement du bar et la création d'un bar au cœur du restaurant avec un double accès (avec ou sans contrôle aux entrées) et surtout avec une vue et un accès terrasse facilité vont permettre d'exploiter la surface commerciale du restaurant en permanence.

Cependant, l'incertitude et le manque de visibilité dus à la situation actuelle ne permettent pas de faire des projections fiables à moyen terme. La crise sanitaire crée des vagues de fréquentation qui divergent d'un mois à l'autre et fragilise les repères de notre activité. Chaque annonce gouvernementale influence les comportements des clients, et plus particulièrement dans les lieux clos comme les casinos et ce, malgré toutes les précautions sanitaires déployées.



III. ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE

III.1. PRESTATIONS AUX USAGERS

Le casino offre à sa clientèle :

111 machines à sous, 34 postes de Roulette Anglaise Electronique et 7 postes de Blackjack Electronique

Dimanche à jeudi de 10h à 3h Vendredi, samedi et veille de jours fériés de 10h à 4h

Les Jeux de tables suivants

- . Black Jack : 2 tables autorisées et 2 tables installées
- . Roulette Anglaise : 2 tables autorisées et 2 tables installées
- . Ultimate Texas Hold'Em : 1 table autorisée et 1 table installée

Un restaurant

D'une capacité de 90 couverts en salle pour respecter les règles de distanciation, complétée par 80 en terrasse, le Comptoir bénéficie d'une forte image dans notre ville.

Il accueille une clientèle d'affaires à déjeuner et propose des tarifs étudiés pour les banquets. En soirée, la clientèle est plus urbaine, à laquelle s'ajoutent des joueurs du Casino.

Il devient également l'espace privatif d'entreprises locales souhaitant organiser des soirées à thème : apéro 'entrepreneurs, remise de prix, présentation nouveaux produits, repas clientèle, etc. Ainsi sa capacité d'accueil en version « banquet » peut passer à 150 personnes assises en intérieur et en version « cocktail » à 250 personnes debout.

Le restaurant contribue pour une grande partie aux animations organisées par le Casino au travers des nombreuses soirées qui y ont lieu tout au long de l'année : Dîners – Concerts, Nouvel An, Saint Valentin... Une programmation artistique s'inscrivant comme un bon complément d'offre « loisir » à la clientèle et conférant à l'endroit une atmosphère de détente et de convivialité inégalée.

Un Bar en salle des machines à sous

Doté d'un écran géant pour diffuser les événements sportifs ou clips musicaux, le bar offre un espace chaleureux et confortable avec 40 places assises (et une dizaine de places au bar). Il propose tous les jours des formules adaptées de cocktails et un service snacking et plats chauds toute la journée et jusqu'à la fermeture du Casino.



<u>Un Bar en salle des jeux de table</u>

Compte-tenu des contraintes sanitaires, ce point de vente n'est plus exploité et sert uniquement pour offrir des rafraichissements pour la clientèle des jeux de table.

III.2. INFORMATION ET ACCUEIL DE LA CLIENTELE

Nombre d'entrées sur l'exercice 2021

Activités	Entrées -	Entrées -	Entrées -	évolution
	couverts	couverts	couverts	2020-2021
	2019	2020	2021	2020-2021
Machines à Sous	179627	142681	58887	-58,7%
Jeux de Table	20627	13754	3921	-71,5%
Restaurant	28096	17714	9610	-45,7%

Machines à Sous	Entrées	Entrées	Entrées	évolution
Mucililles a 300s	2019	2020	2021	2020-2021
novembre	14144	15276		-100%
décembre	17987	18409		-100%
janvier	15094	17341		-100%
février	13548	16733		-100%
mars	16265	7647		-100%
avril	15398			
mai	14600		4927	
juin	13150	12282	11264	-8%
juillet	13067	13019	12289	-6%
août	15390	14227	9025	-37%
septembre	14999	13472	10369	-23%
octobre	15985	14275	11013	-23%
TOTAL Saison	179627	142681	58887	-59%

1	Entrées	Entrées	Entrées	évolution
Jeux traditionnels	2019	2020	2021	2020-2021
novembre	1604	1743		-100%
décembre	2266	2320		-100%
janvier	1770	2006		-100%
février	1676	1806		-100%
mars	1762	794		-100%
avril	1579			
mai	1419			
juin	1433	228	388	70%
juillet	1471	1016	985	-3%
août	1832	1102	628	-43%
septembre	1913	1312	870	-34%
octobre	1902	1427	1050	-26%
TOTAL Saison	20627	13754	3921	-71%



Restaurant	Couverts payants 2019	Couverts payants 2020	Couverts payants 2021	évolution 2020-2021
novembre	1748	2053		-100%
décembre	2586	2051		-100%
janvier	2107	1867		-100%
février	1834	1865		-100%
mars	2221	836		-100%
avril	2583			
mai	2523			
juin	3204	595	1736	192%
juillet	2488	2746	2417	-12%
août	2299	2273	1686	-26%
septembre	2262	1895	1955	3%
octobre	2241	1533	1816	18%
TOTAL Saison	28096	17714	9610	-46%

Avec la fermeture de l'établissement, le 29 octobre 2020, et malgré plusieurs espoirs de réouverture en hiver, l'établissement n'a pu rouvrir ses portes au public qu'à partir du 19 mai 2021. La réouverture progressive et sous contraintes a fortement impacté la fréquentation.

Campagne d'information

Sur l'exercice 2021, le casino JOA a été fermé en raison de la crise sanitaire du Covid-19 du 29 octobre 2020 au 18 mai 2021. Cette longue période de fermeture a eu des conséquences directes sur la communication de l'établissement. Aucune communication à l'externe de notoriété ou événementielle n'a eu lieu sur cette période mise à part sur les réseaux sociaux, ce qui a permis de conserver un lien privilégié avec nos clients durant la période de fermeture.

Une communication via les réseaux sociaux, les sms et les emails s'est multipliée dès la réouverture du casino JOA le 19 mai 2021. Le but de ces moyens de communication a été de drainer du trafic dans notre établissement tout en respectant les contraintes sanitaires imposées notamment les jauges, le port du masque, le pass sanitaire puis vaccinal.

Malgré la crise, les panneaux d'affichage Longue Conservation aux entrées de ville de Besançon ont été conservés pour maintenir une présence de la marque JOA en ville.

Quelques articles de presse ont également soutenu la réouverture du casino après le confinement.

Mesure de la qualité de service

Dans le but de mesurer la qualité d'accueil et de service proposée à notre clientèle, 1 à 2 visites mystère ont lieu dans chaque établissement du groupe JOA, tous les ans. Elle(s) respecte(nt) les standards du groupe ci-dessous :

STANDARDS QUALITE JOA





la démarche et développer une culture interne de **qualité de service**, cohérente avec les valeurs **JOA**



Avoir des outils de mesure opérationnels barométriques Qualité délivrée / Qualité perçue



Animer le réseau sur les résultats et les actions à mener

Le scénario de ces visites mystère se construit sous la forme ci-dessous :

un appel téléphonique pour obtenir des renseignements,



- une réservation téléphonique au restaurant,
- du jeu en salle des machines à sous,
- du jeu en salle des jeux de tables,
- un dîner au restaurant,
- une consommation au bar.

En 2021, le contexte sanitaire et les conditions d'exploitation particulières à la reprise n'ont pas permis d'organiser de visite mystère, la dernière visite mystère remonte à l'année 2019.

III.3. POLITIQUE RSE

Depuis sa création en 2008, le Groupe JOA a 2 ambitions : changer le regard sur l'univers des casinos et faire de ses établissements de véritables destinations de loisirs. Une approche différente et résolument innovante qui se résume en 3 mots : Jouer, Oser, S'amuser.

Plus qu'une vision, c'est un état d'esprit... plus accessible, plus convivial et qui fait de JOA un acteur à part dans l'univers des casinos français. Une démarche qui nous anime au quotidien et qui trouve un prolongement naturel dans notre politique RSE auprès de l'ensemble de nos parties prenantes (internes et externes) dans le respect du tissu local des régions où nos casinos sont implantés.

La politique RSE du Groupe JOA se construit autour de 5 axes prioritaires

- Appuyons-nous sur un mode de gouvernance responsable
 - Préservation de la confidentialité des données
 - Ethique et transparence dans la conduite globale des affaires
 - Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
- Conjuguons nos talents
 - Prise en compte de la diversité et de l'égalité des chances
 - Développement du capital humain
 - Amélioration des conditions de vie au travail
 - Préservation de la santé et de la sécurité des collaborateurs
- Projetons-nous pour l'avenir
 - Atténuation du changement climatique
 - Politique d'achats responsable
 - Gestion et tri des déchets
- Jouons pour les autres
 - Soutien à l'économie locale
 - Soutien à la vie culturelle et associative
- Jouons pour nous amuser
 - Protection de la santé et de la sécurité des clients
 - Qualité de l'expérience client
 - Promotion du jeu responsable



Agir pour une expérience positive et durable du jeu et du loisir

"Ouvrir, partout où nous sommes implantés, de nouvelles voies vers une expérience du jeu et du divertissement positive, plus responsable et inventive"



IV. RAPPORT TECHNIQUE

IV.1. LOCAUX

L'établissement respecte strictement la réglementation des jeux dépendant du Ministère de l'Intérieur et les normes de sécurité exigées par les textes relatifs aux Etablissements recevant du Public (ERP).

Réglementation des Jeux

L'ensemble des établissements du groupe est sécurisé grâce au système de vidéosurveillance, avec principalement l'installation systématique de caméras à chaque accès.

En application du décret du 18 décembre 2000 sur la sécurité des convoyeurs de fonds, de nouvelles procédures et les équipements nécessaires (sas, salle forte) ont été mis en place permettant également d'assurer une plus grande sécurité du personnel et du public.

Des alarmes et des équipements pour contrôler l'accès du personnel des caisses et des coffres ont également été installés ainsi qu'un dispositif SMARWATER. Ce produit de marquage codé contre le vol s'applique sur tout objet ou câble. Utilisé en pulvérisation lors des attaques à main armée, il est parfaitement adapté à notre activité. Ces installations ont fait l'objet de nouveaux investissements au cours de l'exercice.

Malgré le recul du nombre d'agressions ces dernières années, il n'en demeure pas moins que le casino de Besançon reste fortement mobilisé avec des équipes de sécurité particulièrement attentives qui sont en liaison régulière avec les services de police et de gendarmerie. Par ailleurs, les procédures internes relatives à la manipulation des fonds sont régulièrement modifiées si nécessaire et de nouveaux matériels équipent nos coffres en back office.

Enfin, les procédures d'arrivée et de départs de nos personnels ont été revues pour éviter toutes agressions et prise d'otages.

Réglementation des ERP

Ces questions concernent aussi bien les salariés de notre société que l'ensemble de ses clients. Elles visent notamment à prévenir les risques d'accidents, les risques sanitaires (qualité de l'eau notamment), les risques d'incendie, les risques d'ordre écologique, ...

Des contrôles propres aux Etablissements Recevant du Public (ERP) sont effectués par des organismes de contrôle agréés ainsi que des Commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité qui vérifient en particulier :

- La sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP conformément aux dispositions des articles R122-19, R122-29 et R123-1 à R123-55 du Code de la Construction et d'Habitation ;
- L'accessibilité aux personnes handicapées.

Les organismes tels que BUREAU VERITAS interviennent une fois par an sur l'ensemble des contrôles obligatoires au titre des ERP.

La Commission départementale de sécurité (composée de gendarmes ou policiers, pompiers, représentants de la mairie, Direction Départementale de l'Equipement, ...) intervient tous les uns à trois ans suivant les établissements. Leur dernière venue remonte au 26 avril 2019 afin de réceptionner les travaux réalisés.

Ces interventions font l'objet de rapports versés au registre de sécurité. Ils permettent notamment d'orienter les investissements pour le maintien ou le renforcement de la sécurité des biens et des personnes prévus chaque année.

L'arrêté du 1 er février 2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire est strictement appliqué, et fait l'objet de vérifications, contrôles et suivi par le laboratoire SILLIKER.



En outre, la Société bénéficie de l'intervention des ingénieurs experts de l'assureur dommages éventuellement assistés de ceux du courtier du Groupe. Un plan de visites de sites est défini et mis en place avec l'assureur en vue de déterminer et remédier aux insuffisances éventuelles en termes de sécurité des personnes et des biens, en particulier liées aux risques d'incendie.

Enfin, la présence d'un Responsable Sécurité permet de renforcer les différentes actions en place. Par ailleurs, sa présence sur site permet d'assurer, et de façon plus fréquente, les formations continues sur prévention des risques « incendie » pour le personnel et l'utilisation des moyens de lutte contre l'incendie.

Une formation intitulée "Sauveteur secouriste du travail" a également été dispensée et des sessions de "recyclage" sont prévues chaque année.

Les établissements sont tous équipés de défibrillateurs automatiques.

Le tableau de suivi des vérifications périodiques obligatoires est joint en annexe.

IV.2. RESPECT DE LA REGLEMENTATION DES JEUX

Les textes législatifs et règlementaires relatifs à la lutte contre le blanchiment imposent aux représentants légaux et aux directeurs responsables des casinos de se montrer particulièrement vigilants et de prendre toutes mesures pour détecter et rendre compte à Tracfin des comportements suspects.

Partant d'un travail d'analyse et d'observation qui lui incombe, le directeur responsable doit porter à la connaissance de Tracfin les opérations effectuées dans les salles de jeu qui lui paraissent suspectes et qui semblent provenir d'une infraction pénale.

La déclaration de soupçon rédigée par le directeur responsable doit se fonder sur des données vérifiables et sur une appréciation subjective des opérations litigieuses en fonction de la nature de sa clientèle et de son expérience personnelle du monde des casinos.

Afin de pouvoir au mieux remplir cette obligation, le directeur responsable doit pouvoir compter sur la collaboration des personnels en fonction capables eux aussi de détecter les comportements à risques. C'est la raison pour laquelle, il doit s'assurer que les salariés connaissent les critères de vigilance retenus qui sont régulièrement rappelés au cours des séances de formation continue et lors des recrutements. Tous nos personnels qui traitent les valeurs et ceux qui sont au contact de la clientèle dans les salles de jeu ont reçu ces formations conformément aux prescriptions du Service central des courses et jeux.

L'établissement est doté d'un manuel de Procédures internes relatif à la lutte contre le blanchiment dans lequel on retrouve les règles générales émanant de notre autorité de tutelle. De plus, à la fin de la saison, le directeur du casino rédige un rapport annuel d'activité adressé au Service central des courses et jeux.

Dispositif de prévention de l'abus de jeu

Le Casino s'engage à assurer que les clients ne subissent pas de conséquences dommageables, dues à un excès de la pratique de jeu, afin que nul ne puisse sacrifier sa situation financière, sociale ou économique, qui seraient des causes pouvant altérer la déontologie et le devenir économique de la filière des casinos.

Soucieux d'exercer son activité, d'une part en se conformant strictement à la législation en vigueur (respect notamment de la mesure d'interdiction de jeu) et d'autre part en respectant une éthique indispensable à la profession, le casino s'est volontairement engagé depuis plusieurs années dans une politique de prévention aux risques d'abus de jeu.

Bien que la pratique du jeu relève de la responsabilité individuelle, les casinos JOA ont adopté une attitude et des règles communes afin d'aider et d'être proactifs envers les personnes qui pourraient être en situation de jeu excessif.

Un protocole, baptisé "Mission Responsable", véritable dispositif de protection du joueur, a été établi. Il est appliqué dans l'ensemble des établissements du groupe IOA et s'articule autour de 3 axes :





- La mobilisation des collaborateurs
- L'accueil, l'information de nos clients
- Des solutions d'accompagnement des joueurs en difficultés

• a. LA MOBILISATION DES COLLABORATEURS qui passe par :

La sensibilisation

Ce module de formation, destiné à l'ensemble du personnel en contact avec la clientèle, a pour objectifs de fournir les bases du phénomène d'addiction et donner des clés pour mieux comprendre le niveau d'attente et de difficultés des joueurs en abus ou dépendants et savoir réagir à l'expression de difficultés manifestes du joueur.

La création d'une équipe de référents "coachs mission responsable"

Un module de perfectionnement est dispensé à l'ensemble des membres du comité de direction afin d'accroître leurs compétences en matière de prévention et de réduction des risques d'addiction au jeu de leurs clients. Il leur donne des clés pour :

- situer leur rôle versus le Jeu Responsable et définir le trouble lié aux jeux d'argent,
- repérer et communiquer au mieux avec les joueurs en difficulté.

Un système d'alerte et de suivi à travers :

- L'observation des collaborateurs : des outils et procédures ont été mis en place afin que chaque collaborateur soit, à son niveau, un maillon de la chaine d'alerte.
- Le système online qui permet au directeur de l'établissement d'être informé en cas d'évolution du comportement de jeu d'un client en fonction d'un certain nombre de critères définis.

b. L'ACCUEIL, L'INFORMATION DE NOS CLIENTS

Les conditions d'accès

Le contrôle systématique des identités à l'entrée des espaces jeux permet de garantir que n'y ont notamment pas accès les mineurs, les personnes interdites de jeu par décision ministérielle et celles ayant demandé, au casino, une interdiction d'accès sur une période définie.

Le kit de communication et information client

La responsabilisation et l'information du joueur sur les risques liés à l'abus de jeu, la promotion d'un "bon mode d'emploi du jeu" et d'un profil de "joueur averti", sont des éléments essentiels de la démarche de prévention.

Un kit de communication très complet est mis en place au sein de l'établissement (affichage, flyer d'information, spot radio...).

Un marketing responsable

C'est l'assurance de la présence des mentions légales liées à la prévention du jeu excessif sur toutes les publications et du respect de la démarche Mission responsable dans toutes les actions commerciales et de communication.

c. DES SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES JOUEURS EN DIFFICULTES

La ligne d'assistance "Misez sur Vous"

Une ligne d'assistance téléphonique, financée en grande partie par le groupe JOA, est à disposition de tout joueur en difficulté et son entourage. Cette assistance, totalement confidentielle et gratuite, fonctionne toute l'année 7j/7 et est assurée par Pierre Perret, Fondateur de l'Institut du Jeu Excessif (2005) et Pair-aidant reconnu comme tel au sein de la FPEA (Fédération Patients-Experts Addictions) depuis 2020.

Le break de jeu ou interdiction volontaire d'accès

Ce dispositif a pour vocation d'aider le joueur, à travers une interdiction d'accès sur une durée définie, à reprendre le contrôle de son jeu.



C'est une solution simple, formalisée par écrit au cours d'un entretien entre le joueur et un coach Mission Responsable. Durant la période définie, le client ne pourra pénétrer dans les salles de jeux de l'établissement et ne recevra aucune sollicitation ou communication commerciale.

Au terme de la période, un nouvel entretien est programmé avec le client afin de faire un point sur sa situation et décider avec lui de la suite à donner (réintégration, reconduction de la mesure, orientation vers une interdiction ministérielle).

L'interdiction ministérielle

Toute personne peut demander à être interdite de jeux au niveau national. Cette demande est formulée auprès de l'autorité nationale des jeux.

JOA : Premier opérateur de casino Français à être certifié "Responsible Gaming" à un niveau européen (European Casinos Association)



Pour JOA, le jeu est une détente et doit rester un plaisir. L'obtention de la certification "Responsible Gaming", sceau d'excellence est une grande source de satisfaction et de fierté pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe JOA. Elle confirme la pertinence et le bien-fondé de nos pratiques engagées depuis des années en matière de jeu responsable

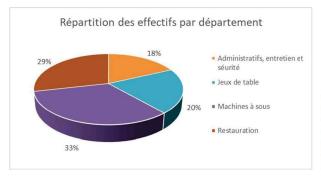
Au casino de Besançon, ce sont sur l'exercice écoulé :

- 42 salariés qui ont suivi le module de sensibilisation en 2021,
- 1 salarié qui a suivi le module expertise afin de rejoindre l'équipe de référents "Coachs Mission Responsable" (l'ensemble de l'équipe Membre du Comité de Direction est dorénavant formée)

IV.3. DESCRIPTIF DU PERSONNEL

Les effectifs

L'effectif en Equivalent Temps Plein est de 61.7 collaborateurs(trices) réparti(e)s en 21.3 femmes et 40.4 hommes contre 64 personnes pour l'exercice précédent.



	ETP moyen		
Dpt	F	M	TOTAL
Administratifs, entretien et séurité	5,0	6,1	11,1
Jeux de table	0,2	12,4	12,6
Machines à sous	9,5	10,8	20,3
Restauration	6,6	11,0	17,6
TOTAL	21,3	40,3	61,6

Historiquement, les femmes sont moins représentées dans les catégories Cadres que les hommes ; cette situation s'explique notamment par le fait que l'accès aux métiers du casino était fermé aux femmes dans la mesure où le travail de nuit leur était légalement interdit (hormis pour les travaux des services d'hygiène ou postes à dimension technique). L'interdiction du travail de nuit des femmes sera levée globalement en France par la Loi du 9 mai 2001.



L'âge moyen des effectifs du casino de Besançon, au 31 octobre 2021, est de 40.1 ans, en légère hausse par rapport aux exercices précédents. L'âge moyen des effectifs au casino de Besançon, au 31 octobre 2021, est de 40.1 ans.

Les femmes sont moins âgées que les hommes avec un âge moyen de 37.7 ans contre 41.4 ans pour les hommes. L'ancienneté moyenne quant à elle est de 11.59 ans.

Sur l'exercice 2020-2021, le nombre d'embauches en CDI est de 2 personnes et le nombre de départs de salariés en CDI est de 5 personnes.

En raison des besoins de notre activité et de la spécificité de nos postes, nous sommes amenés à recourir à des contrats de travail à durée déterminée pour pallier à certaines absences (maladie, maternité, ...) et pour faire face à des besoins ponctuels liés à la l'accroissement ponctuel d'activité que connait le Casino.

La formation du personnel

La direction a souhaité mobiliser les fonds d'un montant supérieur à son obligation légale afin de permettre l'accès de ses salariés à des formations diversifiées.

Pour maintenir les compétences développées lors de formations précédentes, les modules de formation sont déclinés sous 3 formes :

- Formation initiale:

Objectifs : apporter les bases nécessaires à son métier, remettre à niveau des compétences acquises par l'expérience.

- Formation de mise à jour :

Objectifs : maintenir des compétences acquises lors de formations précédentes, mettre à jour les compétences suite à des évolutions législatives, techniques...

- Formation d'experts (formateurs) :

Objectifs : capitaliser sur l'expertise des professionnels JOA pour former les nouveaux entrants et préparer les collaborateurs à élargir leur domaine de compétences pour évoluer au sein du groupe.

Les enjeux :

- Préserver l'employabilité des collaborateurs.
- Veiller au respect des obligations légales et règlementaires (« compliance ») notamment en termes d'hygiène et sécurité
- Décliner et incarner les valeurs du Groupe JOA
- Capitaliser sur l'expertise des professionnels JOA pour se réapproprier le développement des compétences des collaborateurs en s'appuyant sur son réseau de formateurs internes.
- Développer le recours à l'alternance pour favoriser l'intégration des jeunes
- Orienter et accompagner les salariés souhaitant valoriser leurs compétences et expériences vers d'autres dispositifs de formation

Cependant, compte-tenu de la période de fermeture de 7 mois, certaines actions n'ont pas pu être menée sur cet exercice et ont fait l'objet d'un report.

LES DONNÉES CLÉS

28	stages de formations réalisés			
171	stagiaires formés	soit	65	collaborateurs(rices) formé(e)s
29,77	jours de formation réalisés	soit	0,48	jours de formation en moyenne par collaborateurs(rices)
208,42	heures de formation réalisées	soit	3,36	heures de formation en moyenne par collaborateurs(rices)
10 226,37 €	de coûts de formation engagés	soit	164,94 €	de coût moyen de formation par collaborateurs(rices)



IV.4. EFFORT ARTISTIQUE ET CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA VILLE

Animations internes au titre du cahier des charges		
Spectacles, concerts		4395 €
Expositions artistiques		€ 1018€
	Sous-total	5 413€
Animations internes hors cahier des charges		
Spectacles, concerts		€
Expositions artistiques		€
	Sous-total	0 €
Animations externes au titre du cahier des charges		
Partenariat (manifestations sportives et culturelles au		€
Sponsoring (associations, clubs sportifs, grands évè Participation à la vie communale Participation à l'office du tourisme		200000€
Autres		€
	Sous-total	200 000€
Animations externes hors du cahier des charges		
Partenariat (manifestations sportives et culturelles au Sponsoring (associations, clubs sportifs, grands évè Participation à la vie communale Participation à l'office du tourisme	nements)	€ 5061€
Autres		€
	Sous-total	5061 €
Autres dépenses		
Animations jeux gratuits		38591€ 8260€
	Sous-total	46 851€
	TOTAL DES DEPENSES	257 326 €



V. RAPPORT FINANCIER

V.1. POLITIQUE TARIFAIRE - INFORMATIONS GENERALES

La politique tarifaire n'a pas évolué depuis l'année dernière. Le restaurant n'a modifié son offre et conserve le concept "Le Comptoir" avec principalement :

- Une carte « brasserie » évoluant souvent ;
- Des formules adaptées à la clientèle professionnelle
- L'ouverture en continu de la terrasse jusqu'à fin septembre

Toutes ces démarches ont été réalisées dans le but d'attirer une nouvelle clientèle plus large.

Compte-tenu des contraintes sanitaires à mettre en place à la reprise, une carte plus restreinte a été mise en place (3entrées, 3 plats et 3 desserts) mais en variant régulièrement et en proposant des soirées « terrasses musicales » avec un menu variant chaque semaine.

V.2. TARIFS APPLIQUES EN RESTAURATION

Tarifs de consommations (TTC service compris)

Produit	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021
Café	1,70 €	1,70 €	1,70€
Jus de fruit	3,10€	3,10 €	3,30 €
Soda	de 2,90€ à 3,90€	de 2,90€ à 3,90€	de 2,90€ à 5€
Eau minérale (1/2 l)	3,40 €	3,40 €	3,40 €
Apéritif	de 3,50€ à 7,50€	de 3,50€ à 7,50€	de 3,7€ à 7,50€
Apéritif anisé	de 3,50€ à 3,65€	de 3,50€ à 3,65€	de 3,50€ à 3,70€
Bière	de 4€ à 7€	de 4€ à 7€	de 4,10€ à 7,50€
Cocktails	de 6,50€ à 7,90€	de 6,50€ à 7,90€	de 6,50€ à 8,00€
Champagne	de 7€ à 8,50€	de 7€ à 8,50€	7,50 €

Tarifs de la restauration (TTC service compris)

Produit	Tarif 2019	Tarif 2020	Tarif 2021
Plat du jour	12,00€	12,00€	12,00€
Menu Ardoise	29,00 €	29,00 €	29,00 €
Menu Kid's	12,00€	12,00€	12,00€
Entrées	de 7€ à 11€	de 7€ à 11€	de 7€ à 12€
Viandes	de 14€ à 21€	de 14€ à 21€	de 14€ à 22€
Poissons	de 16€ à 17,50€	de 16€ à 17,50€	17,00 €
Desserts	de 3,50€ à 7,50€	de 3,50€ à 7,50€	de 6,50€ à 7,50€
Eau minérale (50cl l)	3,40 €	3,40 €	3,40 €
Vin (75 cl)	de 16,50€ à 105€	de 16,50€ à 105€	de 16,50€ à 44,80€
Champagne (75 cl)	de 55€ à 120€	de 55€ à 120€	de 55€ à 120€



V.3. <u>JEUX: MINIMAS ET DENOMINATIONS</u>

Jeux	Minimum de Mises	
Roulette Anglaise	2 €	
Black-Jack	5 €	
Ultimate texas Hold'Em	2 €	
Roulette Anglaise Electronique	1 €	
Black-Jack Electronique	2 €	
Machines à sous	de 0.01€ à 2€	